

Les câbles comme produit de construction

Recommandations | L'application aux câbles des dispositions de l'Ordonnance sur les produits de construction continue d'être un grand défi pour tous les intervenants. Fabricants, vendeurs, installateurs, planificateurs et maîtres d'ouvrage doivent mettre en œuvre pour la protection incendie des câbles selon les prescriptions et recommandations qui découlent des règles de l'Ordonnance sur les produits de construction. Un article détaillé permet à l'utilisateur de s'y retrouver.

TEXTE GROUPE DE TRAVAIL CPR-CABLE

Les caractéristiques essentielles suivantes déterminent la classe de réaction au feu des câbles (figure 1): libération (dégagement) de chaleur, propagation de la flamme, production de fumée, chute de gouttes enflammées et acidité des gaz de combustion. Des organismes de certification officiels doivent les déterminer et les fabricants doivent en faire la déclaration dans une déclaration de performance.

Pour les câbles, la gamme B_{2ca} (niveau de sécurité très élevé) à F_{ca} (aucune exigence en matière de protection incendie) est importante. A_{ca} convient uniquement pour les matériaux de construction minéraux.

La recommandation élaborée par le groupe de travail « CPR Cable » a pour effet de réduire à cinq classes correspondantes aux principaux domaines d'emploi (figure 2) le nombre théoriquement très élevé de différentes classes de réaction au feu. Ces classes de réaction au feu couvrent la majeure partie des cas d'utilisation.

Le niveau très élevé de protection incendie de B_{2ca-s1a,d1,a1} est uniquement nécessaire dans des cas spéciaux comme par ex. les tunnels. La classe C_{ca-s1,d1,a1} est suffisante lorsque des exigences élevées doivent être satisfaites en matière de protection incendie comme par ex. dans les hôpitaux, les immeubles de grande hauteur, les hôtels, etc. et plus généralement dans les voies d'évacuation. La classe de réaction au feu D_{ca-s2,d2,a2} a été prévue pour les exigences habituelles, mais pas dans les voies d'évacuation. L'emploi de câbles en PVC de la classe de réaction au feu E_{ca} n'est pas recommandé. La classe de réaction au feu F_{ca}

Classe principale		Classe additionnelle				
A _{ca}	Dégagement de chaleur	-				
B _{1ca}	Dégagement de chaleur Propagation de la flamme	s1a	Production de fumée	d0	Gouttes enflammées	a1
B _{2ca}		s1b				
C _{ca}		s1				
D _{ca}	Propagation de la flamme	s2	d1	a2	Acidité des gaz de combustion	
E _{ca}		s3	d2			a3
F _{ca}	Propagation de la flamme	-				
	-	-				

Exigences croissantes ↑

Figure 1 Classification de la réaction au feu selon SN EN 13501-6.

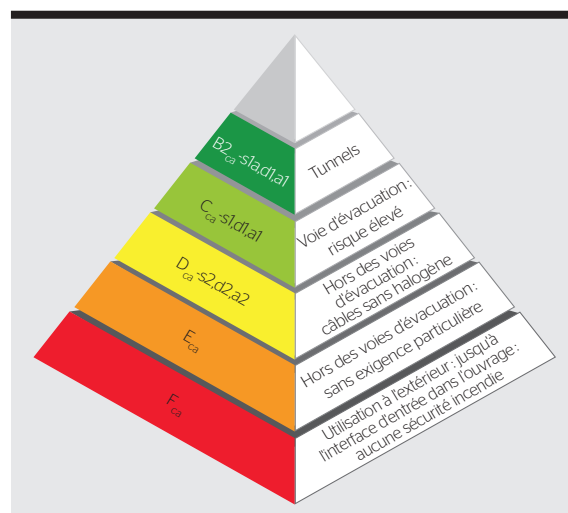


Figure 2 Classes de réaction au feu recommandées par le groupe de travail « CPR-Cable ».

signifie qu'aucune protection incendie n'est prévue. Cette classe s'applique donc aux câbles extérieurs (une courte longueur d'introduction dans le bâtiment est tolérée).

Ces travaux de certification des principales grandes familles de câbles sont maintenant accomplis. Les câbles avec les nouvelles classes de réaction au feu sont actuellement en train de s'établir

sur le marché. L'article qui peut être consulté sous le lien www.bulletin.ch/fr/news-detail/cables.html expose les nouvelles règles et en explique la mise en application.

Auteurs

Groupe de travail CPR-Cable. Le coordinateur chez Electrosuisse est le secrétaire du CES, Alfred Furrer.
→ Electrosuisse, 8320 Fehraltorf
→ alfred.furrer@electrosuisse.ch